

Envoi par courriel

**DQ22**

Québec, le 6 juillet 2011

Monsieur Hugo Mimee  
Conseiller en gestion stratégique  
**Hydro-Québec TransÉnergie**  
855, rue Sainte-Catherine Est, 16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet :** Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine  
de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie  
**Questions complémentaires du 6 juillet 2011 (DQ22, n<sup>os</sup> 40 et 41)**

---

Monsieur,

En référence au projet mentionné, veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 11 juillet prochain compte tenu de ses travaux en cours.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions du 6 juillet transmises au promoteur  
(DQ22, n<sup>os</sup> 40 et 41)**

---

**Question 40**

Est-ce que des dispositions particulières telles que des mesures incitatives favorisant l'achat de matériaux et de services chez les sous-traitants et les fournisseurs locaux sont contenues dans vos appels d'offres ?

Dans l'affirmative, veuillez déposer un extrait d'appel d'offres où il est mentionné de ces dispositions particulières.

**Question 41**

Lors de l'audience publique, il a été mentionné (DT1, p. 88) qu'étant hors des régions-ressources, vos projets ne pouvaient bénéficier de mesures restrictives quant à la provenance de la main-d'œuvre. Il en serait de même pour les sous-traitants de l'entrepreneur général, ceux-ci ne pouvant pas profiter de mesures particulières en raison de la localisation des projets, ces derniers se situant hors des régions-ressources.

Pourriez-vous identifier les régions-ressources admissibles à des mesures particulières tant au regard de la sous-traitance qu'à celui de la main-d'œuvre ?

Veuillez indiquer et préciser, lorsque des travaux sont réalisés par Hydro-Québec dans des régions-ressources, chacune des mesures particulières, obligatoires ou coercitives qui sont appliquées par Hydro-Québec dans ses appels d'offres. À cet effet, veuillez déposer à la commission tout extrait des clauses générales des appels d'offres directement lié à chacune des mesures que vous aurez identifiées précédemment.